

Séance du 27 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 21.01.2015

PRESENTS : Mme Patricia AMBAYRAC, M. Gérard BOUTHIER, M. Pierre DESENFANT, M. Marc GIRARD, Mme Marie-Martine LEBUGLE, M. Joël GALLARD, M. Eric REYGASSE, M. Vincent CARRÉ et Mme Arlette DELHOTE.

ABSENTS : M. Philippe PÉCON et Mme Stéphanie CHATONNET.

Monsieur Eric REYGASSE a été élu secrétaire de séance.

2015/1 - Personnel – Règlement intérieur

M. Marc GIRARD, conseiller municipal délégué, présente aux membres du conseil municipal le règlement intérieur pour le personnel de la Commune. Il permet d'effectuer une revue des droits et devoirs du fonctionnaire territorial.

Le Comité Technique Paritaire doit émettre un avis sur ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en place ce règlement intérieur pour le personnel de la Commune.

2015/2 - Personnel – Modification du temps de travail

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 1^{er} décembre 2014,

Le conseil municipal décide de modifier le temps de travail hebdomadaire de la Commune de Jabreilles les Bordes, qui passera de 39 heures à 37 heures au 1^{er} février 2015.

2015/3 - Travaux d'effacement des réseaux – Programmation

Le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications dans les hameaux de la commune tel que cela a été discuté avec le Syndicat énergies Haute-Vienne :

- Année 2016 : Le Maillorat
- Année 2017 : Les Retouillères
- Année 2018 : Puy Courty
- Année 2019 : La Cour

2015/4 - Zonage d'assainissement – Consultation de la population

Conformément à la loi sur l'Eau du 03 janvier 1992 et du décret 94-469 du 03 juin 1994 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune doit réaliser une étude de zonage d'assainissement.

Le rapport du zonage d'assainissement a été remis en 2005 par la société Actread environnement à la commune de Jabreilles-les-Bordes.

Le Schéma du Zonage d'Assainissement doit être approuvé : en effet les plans qui déterminent les zones à assainissement collectif, l'assainissement autonome en passant par l'assainissement autonome regroupé doivent être validés.

Le Schéma, tel que présenté, a été établi de manière à présenter les solutions techniques les mieux adaptées à la collecte, au traitement et aux rejets des eaux dans le milieu naturel en fonction de sa capacité d'accepter les résiduels de pollution.

Il convient donc de lancer la procédure d'approbation (consultation de la population avec une enquête publique et nomination d'un commissaire enquêteur).

Après la consultation, le projet de zonage avec les remarques du commissaire enquêteur seront approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- Prend acte du projet de zonage,
- Autorise le maire à demander à M. Le Préfet la nomination d'un commissaire enquêteur,
- Autorise le maire à régler toutes les dépenses concernant la mise en œuvre du zonage.

2015/5 - Vente de menuiseries de fenêtres de toit

M. Joël GALLARD, 2^{ème} maire adjoint, propose à l'assemblée de mettre en vente les anciennes menuiseries de toit de la cantine de marque Vélux. Celles-ci ont été remplacées à la suite du changement de toiture effectué l'été 2014. Elles sont au nombre de quatre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente, notamment sur le site internet du « Bon Coin », ces menuiseries de type Vélux au prix unitaire de 150 € ou le lot de quatre 500 €.

2015/6 - Vente de terrain au Puy Courty

Monsieur le maire propose à l'assemblée de mettre en vente des parcelles de terrain acquises par la Commune par la procédure d'immeubles sans maître et validée par l'arrêté municipal n° 5/2013 du 16 mai 2013 :

- Section B n° 756 d'une superficie de 320 m², comprenant une maison,
- Section B n° 757 d'une superficie de 544 m².

Le Maire précise qu'une extension de terrain peut être envisagée par le futur acquéreur avec le propriétaire voisin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente les parcelles de terrain citées ci-dessus au prix de 8000,00 euros. Ce prix pourra être débattu.

2015/7 - Vente aux enchères de chaises

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à soutenir toute enchère, qui pourrait être organisée pour la vente d'un lot de chaises pour la salle de la mairie, pour un montant de maximum de 1000 euros ;
- autorise le maire à procéder au paiement dans la limite de 1000 euros et des frais annexes dans la limite de 1300 euros ;
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire. Les crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune.

2015/8 - Licence de boissons communale 4^{ème} catégorie – Subvention pour formation

M. Eric REYGASSE, 1^{er} maire adjoint, évoque la licence de débit de boissons communale de 4^{ème} catégorie et fait suite à la délibération du conseil municipal n° 2013/4 du 25 janvier 2013. Le conseil avait décidé de procéder à la mutation de la licence pour changer l'exploitant de cette licence, de financer la formation de permis d'exploiter la licence communale pour le nouvel exploitant.

Le Comité des Fêtes, en charge de cette exploitation, ayant organisé par elle-même la formation du permis d'exploitation, M. REYGASSE propose alors de subventionner le Comité des Fêtes de Jabreilles les Bordes à hauteur du coût de la formation, soit 708,00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de subventionner le Comité des Fêtes de Jabreilles les Bordes à hauteur de 708,00 euros pour la formation du permis d'exploitation. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

2015/9 - Accueil de Loisirs des Puys et Grands Monts – Informations

Mme Marie-Martine LEBUGLE, conseillère municipale, déléguée auprès de l'Accueil de Loisirs des Puys et Grands Monts, informe l'assemblée sur l'actualité de cette accueil.

Les effectifs du syndicat comportent notamment des enfants de la commune non scolarisés à l'école communale. La désertification des collèges du secteur est engagée. L'école élémentaire de La Jonchère Saint Maurice fait apparaître des effectifs excédentaires par rapport aux bâtiments dédiés à l'école. Un comité technique est mis en place au sein de ce syndicat pour discuter des projets éducatifs lors de réunions.

Est évoqué le projet de création d'une structure qui recevrait la petite enfance sur le canton de Laurière.

2015/10 - Collège Jean Rostand – Demande de subvention pour un voyage

Monsieur le maire présente une demande de subvention faite par le collège Jean Rostand de St Sulpice Laurière pour aider au financement d'un séjour scolaire en Espagne qui doit avoir lieu du 19 au 23 avril 2015 (un élève de Jabreilles est concerné : Zélie DUREPAIRE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide financière à la famille de l'élève Zélie DUREPAIRE de 100,00 euros pour le séjour scolaire en Espagne du 19 au 23 avril 2015.

2015/11 - Indemnité de fonction à M. Marc GIRARD, conseiller municipal

Monsieur le maire évoque les indemnités des élus de la commune et précise que le préfet de la Haute-Vienne a fait observer que la décision prise le 26 septembre 2014 par le conseil n'est pas applicable car le total des indemnités attribuées aux élus communaux dépasse l'enveloppe globale de 37,13 % de l'indice majoré 1015.

De façon à suivre la réglementation, le maire informe qu'il a modifié l'indemnité de M. Marc GIRARD, conseiller municipal, en la portant à 5,61 % de l'indemnité majoré 1015. Ainsi l'enveloppe globale des indemnités versées aux élus communaux ne sera pas dépassée et atteindra son maximum de 36,80 % de l'indice majoré 1015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification apportée par le maire.

2015/12 - Indemnité de préparation des documents budgétaires à Mme Agnès BESANCON

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal que la Commune est appelée à demander le concours de Madame Agnès BESANCON, trésorière, pour les conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires. Ce travail est réalisé en dehors de ses obligations professionnelles. Conformément à l'arrêté interministériel du 21 mars 1962, Monsieur le Président propose d'allouer une indemnité spéciale annuelle de 46 euros à Mme Agnès BESANCON à partir de l'exercice 2014, date du changement de conseil municipal.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif à l'article 6225. Les indemnités correspondant aux deux exercices 2014 et 2015 seront imputées sur l'exercice comptable 2015.

2015/13 - Indemnité de conseil à Mme Agnès BESANCON

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Mme Agnès Besançon, receveur municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de Jabreilles les Bordes, décide de lui allouer, respectivement à la période leur incombant, à compter de l'exercice 2014, l'indemnité de conseil fixée au taux de 42 % et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif à l'article 6225 les indemnités des deux exercices 2014 et 2015 seront imputés sur l'exercice comptable 2015.

2015/14 - Fédération Départementale des Maires Ruraux – Adhésion

Le maire informe que M. Daniel BOISSERIE, député de la Haute-Vienne et maire de Saint Yrieix la Perche a créé une Fédération Départementale des Maires Ruraux qui aura pour but de défendre les petites collectivités.

Il propose que la Commune adhère à cette nouvelle structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fédération Départementale des Maires Ruraux.

2015/15 - Informations diverses

- Le maire d'Oradour sur Glane a sollicité la Commune de Jabreilles les Bordes afin d'obtenir un concours financier pour la restauration de leur église.
Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Le maire informe qu'un projet d'utilisation des chemins ruraux et de la base VTT située près de la mairie se construit avec les communes de Saint Goussaud et de Châtelus le Marcheix pour dynamiser le secteur.
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a mis en place une consultation de la population sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et sur le plan de gestion des risques d'inondation. Le conseil municipal est invité à prendre part à cette consultation. Ce dernier ne se prononce pas sur ces sujets.
- Projet du local technique : Le permis de construire a été instruit sans problème par la Direction Départementale des Territoires et peut être accordé.